

Les notions d'inclusion et de bien-être des personnes à besoins spécifiques sont de plus en plus présentes dans le débat sociétal et constituent, depuis les années 70, de véritables indicateurs de l'état de démocratisation de notre société.

En Ardenne transfrontalière, le nombre de personnes dépendantes est en nette croissance, qu'il s'agisse de personnes présentant des pathologies liées au vieillissement, de handicaps, d'assuétudes ou encore de décrochage envers la société. Toutes les projections statistiques à court et moyen termes prévoient malheureusement une accentuation de cette situation tant en Ardennes françaises que dans les zones frontalières wallonnes des provinces de Luxembourg et de Namur (Sources : Insee et Iweps, 2022).

Ces données induisent de facto un enjeu majeur pour le territoire transfrontalier : la mise en place d'une stratégie d'anticipation et d'un devoir prospectif afin de faire en sorte que ces personnes « autrement capables » ne se rapprochent pas de la norme, mais que la norme se rapproche d'elles, en ce compris en termes de tourisme et de loisirs.

La présence sur le territoire d'un riche patrimoine naturel, de nombreuses institutions et associations d'aide aux personnes et de publics à besoins spécifiques est un vecteur d'opportunités pour le développement de notre région transfrontalière. Le projet Ardenne Good Life (AGL) propose d'y contribuer en créant et en testant des activités touristiques et de loisirs inclusives. Elles permettront ensuite de développer l'image de l'Ardenne transfrontalière en tant que destination touristique accueillante pour ces publics cibles, bien au-delà du territoire. En corollaire, la mise en tourisme de la « Destination Ardenne » se veut aussi responsable, en réunissant, au sein du projet AGL, un consortium novateur de professionnels de la santé et du tourisme autour de thématiques de santé publique axées sur la Nature.

Afin de répondre à ces enjeux majeurs du territoire, le projet s'articule autour de deux modules de travail :

- Le premier, « Nature et Bien-être », développe deux objectifs prioritaires : d'une part, crédibiliser et sensibiliser le grand public aux effets de la nature sur la santé, tant au point de vue des nombreux bienfaits physiologiques, psychologiques et cognitifs qu'elle peut apporter, que des pathologies potentielles qu'elle peut également induire (maladie de Lyme, hantaviroses...). D'autre part, les activités déployées dans ce module visent à élargir l'accès à la nature à des publics fragilisés grâce à un réseau d'aménagements spécifiques, tels des ateliers de proprioception et des sentiers de randonnée adaptés à plusieurs types de handicap.

- Le second module, « Nature et Inclusion », a pour objectif de favoriser, en Ardenne transfrontalière, l'inclusion des personnes vulnérables par l'entremise de l'Art, du jardinage et du sport adapté. Les infrastructures et les activités déployées au cœur de la nature par les opérateurs d'AGL contribueront non seulement à assouvir les besoins de cohésion sociale de ces personnes dépendantes de part et d'autre de la frontière, mais permettront également aux professionnels de la santé du territoire d'ouvrir de nouveaux champs thérapeutiques.

Au sein du projet AGL, les opérateurs transfrontaliers proposent de mettre en place ces activités touristiques et de loisirs inclusives afin de répondre, en premier lieu, aux besoins des personnes et institutions de notre territoire. Forts de ces expériences, l'ensemble des opérateurs contribueront, au sein du portefeuille de projets Ardenne Transition Durable (ATD), à développer une image de destination accueillante pour des publics à profils spécifiques. Toutes les activités, les aménagements et les infrastructures mis en œuvre renforceront également, dans la durée, l'image d'une Ardenne transfrontalière créative, inclusive et durable permettant aux personnes en situation de dépendance d'accéder à toute une série d'expériences touristiques, à l'instar des personnes valides ou en bonne santé physique et mentale.

Les opérateurs du projet

Opérateurs partenaires :

- Fondation Chimay-Wartoise (FCW - chef de file)
- Parc naturel de l'Ardenne méridionale (PNAM)
- Parc naturel régional des Ardennes (PNRA)
- Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH)
- Association de Prestataires de Soins en Thiérache (APST)
- GEIE Albatros
- Club Albatros
- Association pour adultes et jeunes handicapés des Ardennes (APAJH08)

Opérateurs associés :

- Province de Namur – Vivre Mieux
- Province de Luxembourg – All Access
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Bureau de projet du Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse
- Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
- Mutualité générale de l'éducation nationale (MGEN)
- Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles (AVIQ)
- Fondation du Parc national de la vallée de la Semois
- GAL Nov'Ardenne

Les modules de travail et activités du projet :

Module de travail 1 : Gestion du projet AGL

L'objectif du module :

La coordination des opérateurs partenaires d'Ardenne Good Life, ainsi que la gestion administrative et financière globale du projet seront organisées, au sein de ce module, par la Fondation Chimay-Wartoise en tant que chef de file. Un règlement d'ordre intérieur, prenant la forme d'une charte de coopération, sera signé par l'ensemble des partenaires. Grâce à la mise en place d'un tableau de bord, au déploiement d'outils de gestion, de coordination et d'évaluation communs à l'ensemble des opérateurs (dont une étude innovante de l'impact des projets sur le territoire) ainsi qu'à l'organisation de comités techniques et de groupes de travail, le chef de file, en étroite synergie avec le Pilote du portefeuille ATD, veillera à ce que l'ensemble des activités développées au sein du projet AGL soient en adéquation avec les objectifs communs visés par le portefeuille et, plus globalement, avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Programme.

L'objectif de communication spécifique à ce module.

Les opérateurs partenaires et associés du projet sont clairement identifiés comme étant le public cible de ce module d'activités. Dans un souci d'efficacité du travail, d'homogénéisation des processus et de compilation plus aisée des indicateurs, tous les outils de gestion, de coordination et d'évaluation des activités développées dans ce module de travail seront partagés par tous les chefs de file des projets constitutifs du portefeuille Ardenne Transition Durable.

Activité 1.1 : Coordination des partenaires au sein d'AGL en lien avec la charte de coopération

Les opérateurs

Le projet Ardenne Good Life (AGL) est constitué d'un partenariat innovant regroupant une Fondation d'Utilité Publique (Fondation Chimay-Wartoise - Chef de file), des Parcs naturels (PN Viroin-Hermeton, PNR des Ardennes et PN de l'Ardenne méridionale), un Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE Albatros), des structures du handisport (Club Albatros et APAJH08) et une Association de médecins dont les membres se situent de part et d'autre de la frontière (APST asbl). Des partenaires de renom sont associés au projet (AVIQ, ONE, MGEN, Parcs nationaux...).

La Charte de coopération

Dans un souci d'efficacité dans l'implication et la coordination des partenaires, une Charte de coopération est signée par l'ensemble des opérateurs du projet (voir annexes). Cette Charte définit les valeurs de la coopération (bien-être, authenticité, imagination, partage, professionnalisme, citoyenneté) ainsi que ses principes directeurs (équité, lisibilité, respect, franchise, approche clients). Les règles de fonctionnement communes à tous les opérateurs y sont précisées (engagement, outils communs, communication, marketing territorial, pérennisation...). Durant toute la durée de la Programmation, cette charte de coopération servira de Règlement d'ordre intérieur au projet (voir annexe 5).

Les comités techniques

Le chef de file organisera et animera des comités techniques regroupant l'ensemble des opérateurs partenaires ainsi que d'autres techniciens ou prestataires invités selon les thématiques abordées. Il se réunit tous les mois dans un premier temps (au moins 8 fois par an), en visioconférence ou en présentiel et en alternance entre la France et la Belgique. Les décisions se prennent à la majorité simple des personnes présentes.

Ces comités techniques auront pour objectifs principaux la coordination, la validation et le suivi des activités menées par l'ensemble des opérateurs partenaires dans le respect du calendrier proposé et dans la perspective de leur pérennisation. La mise en œuvre d'actions spécifiques destinées à rendre plus efficaces l'organisation et la gestion du projet seront également à l'ordre du jour ainsi que l'organisation de la communication autour des activités et, en finalité, la préparation des comités d'accompagnements semestriels.

À cette fin, le chef de file et l'ensemble des opérateurs partenaires rédigeront, en commun, le rapport d'activités présenté collectivement à chaque comité d'accompagnement. L'évolution des différentes activités sera détaillée, lors de ces entrevues semestrielles, par l'opérateur de référence.

Les groupes de travail

En fonction des besoins, des groupes de travail établis par module ou par activité seront créés et suivis par le comité technique du projet. Ils regrouperont les opérateurs ainsi que des structures ou personnes-ressources externes au projet mais spécialisées dans des domaines spécifiques.

Livrables :

Procès-verbaux et feuilles de présence des comités techniques et des groupes de travail

Des procès-verbaux, accompagnés systématiquement d'une feuille de présence, seront établis lors de chaque comité technique ou réunion de groupe de travail. Ceux-ci seront accessibles à l'ensemble des opérateurs (Drive commun).

Activité 1.2 : Utilisation des outils de coordination, de suivi et de mise en œuvre du projet développés par le pilote, en ce compris une étude d'impact innovante

Le Drive partagé, un outil de coordination de projet

Mis en place par le pilote à destination de l'ensemble des opérateurs des projets associés, cet outil permettra de réunir en un point unique toutes les informations pertinentes concernant les projets du portefeuille qui seront collectées et mises à jour régulièrement par les chefs de file. Sur base de l'expérience acquise en Interreg V, elle permettra aux gestionnaires et à l'ensemble des opérateurs de disposer ainsi de tous les contenus et de les partager (procès verbaux, marchés publics...).

Le tableau de bord, un outil d'évaluation continue

Un tableau de bord, géré par le chef de file et actualisé au fil de l'évolution des différentes réalisations, compilera les données concernant les indicateurs du projet, la consommation budgétaire des activités ainsi que l'échelle de temps de réalisation de celles-ci.

Le tableau de bord permettra à l'ensemble des parties prenantes, chef de file et opérateurs confondus, de prendre

conscience très rapidement de l'évolution des résultats ainsi que des éventuels écarts budgétaires et temporels au sein des activités mises en œuvre.

L'ensemble des données issues de cet outil de gestion, commun à tous les projets constitutifs du portefeuille Ardenne Transition Durable, alimentera l'observatoire de gestion du pilote.

La Veille prospective pour encore évoluer

Une veille stratégique sera organisée au sein de chaque projet constitutif selon ses propres enjeux afin d'alimenter le comité thématique de veille stratégique, de mesure et d'observation animé par le pilote. Mise en œuvre en lien étroit avec le projet ATLAB, la veille permettra des opérations de benchmarking spécifiques et l'ouverture potentielle à des projets de Recherche et Développement en collaboration avec les universités-hautes écoles du territoire ardennais transfrontalier.

L'étude d'impact, au-delà des indicateurs

Concept d'évaluation innovant à l'échelle du territoire transfrontalier, l'étude de l'impact du projet sur le territoire et ses habitants va bien au-delà de la compilation d'indicateurs de résultats et de réalisation. Elle permettra de mesurer la valeur sociale et environnementale qu'apporteront les projets du portefeuille ATD en Ardenne transfrontalière, de la conception à la mise en œuvre de leurs activités, en passant par la mesure et la communication de leurs résultats. Cette étude d'impact, impulsée par le pilote, sera déployée au sein de l'ensemble des projets constitutifs, en étroite collaboration avec les universités et hautes écoles du territoire.

Livrable :

Étude d'impact

Contribution du projet Ardenne Good Life à l'étude d'impact menée à l'échelle du portefeuille.

Activité 1.3 : Synergie entre Ardenne Good Life, le projet pilote et les autres projets constitutifs

Le chef de file du projet veillera à déployer les activités d'Ardenne Good Life en parfaite synergie et complémentarité avec celles développées dans le cadre du portefeuille Ardenne Transition Durable et de l'ensemble de ses projets constitutifs. Pour ce faire, en parallèle aux comités techniques et groupes de travail intra-projet, les opérateurs du projet AGL participeront également, à des degrés divers, aux différents comités de pilotage et thématiques organisés par le pilote du portefeuille.

Les Comités de pilotage du portefeuille

Ils seront animés une à deux fois par trimestre par le coordinateur du projet pilote. Ils réuniront obligatoirement les opérateurs chefs de file des projets constitutifs. Pourront s'y ajouter des opérateurs partenaires et/ou associés ainsi que d'autres techniciens selon les thématiques abordées. Ils auront pour vocation première de faire converger les projets constitutifs vers l'objectif commun du portefeuille. Ils devront coordonner, valider, assurer le suivi et l'évaluation des modules de travail développés par le projet pilote et par chacun des projets, tout en préparant les comités d'accompagnement semestriels des projets et du portefeuille.

Les Comités thématiques du portefeuille

Le projet pilote animera quatre comités thématiques définis dans le projet pilote :

- le comité administratif et comptable du portefeuille;
- le comité de veille stratégique, de mesures et d'observation;
- le comité de la marque territoriale "Ardenne, Étonner, Enchanter"
- le comité de communication et de promotion.

Ces comités cibleront, selon les thématiques, les responsables financiers ou administratifs, les chefs de file et/ou les chargés de mission des différents projets œuvrant sur des activités et des modules de travail au sein du portefeuille. Ces différents comités s'appuieront sur les outils de gestion partagés et développés par le projet pilote.

Ces groupes de travail réuniront des opérateurs issus des projets constitutifs sur des thématiques transversales au sein du portefeuille telles que l'itinérance ou le tourisme adapté. Ils seront créés et animés autant que nécessaire par le chef de file d'un des projets constitutifs.

Livrables :

Procès-verbaux et feuilles de présence des différents comités et groupes de travail.

Des procès-verbaux, accompagnés systématiquement d'une feuille de présence, seront établis lors de chaque comité de pilotage, comité thématique ou réunion de groupe de travail thématique trans-projets. Ceux-ci seront accessibles à l'ensemble des opérateurs (Drive commun).

Les indicateurs de réalisation du module de travail 1

Indicateur 1.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Signature d'une charte de coopération entre les opérateurs

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO84 : Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets

Unité de mesure : Cas de test / Actions pilotes

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

Dans un souci d'efficacité dans l'implication et la coordination des partenaires, une Charte de coopération est signée par l'ensemble des opérateurs du projet. En définissant les valeurs du partenariat et ses principes directeurs, elle servira de Règlement d'ordre intérieur au projet.

Indicateur 1.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Élaboration d'une étude d'impact des activités du projet à l'échelle de l'Ardenne transfrontalière

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO84 : Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets

Unité de mesure : Cas de test / Actions pilotes

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

Cette étude d'impact, concept d'évaluation innovant à l'échelle du territoire transfrontalier permettra de mesurer la valeur sociale et environnementale qu'apporteront les projets du portefeuille ATD en Ardenne transfrontalière, de la conception à la mise en œuvre de leurs activités, en passant par la mesure et la communication de leurs résultats.

Indicateur 1.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre d'opérateurs coopérant dans le cadre d'AGL

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO87 : Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

Unité de mesure : organisations

Valeur cible : 17

Justification de l'indicateur :

Le chef de file organisera et animera des comités techniques et des groupes de travail regroupant l'ensemble des opérateurs ainsi que d'autres techniciens ou prestataires invités selon les thématiques abordées. Les comités techniques auront pour objectifs principaux la coordination, la validation et le suivi des activités menées par l'ensemble des opérateurs partenaires dans le respect du calendrier proposé et dans la perspective de leur pérennisation.

Module de travail 2 : Gestion de la communication au sein du projet AGL

L'objectif du module :

Ce module de travail a pour objectif d'optimiser la communication des réalisations du projet AGL en étroite collaboration avec le projet pilote et les projets constitutifs du portefeuille ATD. En termes de mobilisation médiatique, des actions de communication de masse auprès du grand public de la zone éligible (habitants, élus, associations...), mises en œuvre et déployées par le pilote, seront couplées à des conférences de presse transfrontalières à plus petite échelle et à des actions de promotion ciblées organisées par les projets constitutifs, dont AGL.

Ardenne Good Life s'appuiera également sur le projet pilote du portefeuille pour la promotion des offres et services touristiques proposés par le projet. AGL organisera en son sein la communication inhérente à des activités ou des publics cibles plus spécifiques tels les professionnels de la santé dans le cadre de ses activités visant la mise en tourisme responsable de l'Ardenne transfrontalière.

L'objectif de communication spécifique à ce module

Les actions de communication mises en œuvre par AGL au sein de ce module auront pour cible le grand public de la zone transfrontalière, afin de les informer des réalisations menées grâce aux financements européens de la programmation Interreg. Seront visés en particulier les institutions dont l'objet social correspond aux fondements d'AGL, à savoir la recherche du bien-être et l'inclusion des personnes à besoins spécifiques, public cible majoritaire du projet. Une communication plus spécifique sera également axée sur l'information des professionnels de la santé concernant les bienfaits et les pathologies potentielles induites par la nature.

Activité 2.1 : Participation aux actions de communication financées par le projet pilote, dont l'événement de lancement du portefeuille

L'ensemble des opérateurs du portefeuille ont fait le choix, pour des raisons d'efficacité, de mutualiser les actions de communication autour des réalisations de leur projet. Ainsi toutes les actions s'intégreront parfaitement dans le plan de communication élaboré par le pilote à destination des habitants/citoyens, élus, associations, administrations et autres professionnels du tourisme. Il s'agira donc pour tous les opérateurs de participer activement aux actions de vulgarisation du projet pilote, à relayer les informations, à partager les outils-soutiens élaborés. De cette manière, le projet évitera les actions en doublons, profitera des économies d'échelles, mutualisera les supports.

Sous l'impulsion du projet pilote et en partenariat avec les autres projets constitutifs du portefeuille, sont ciblés, à la fois en Belgique et en France : la presse, les radios et télévisions, les réseaux sociaux, les supports de communication des opérateurs et organismes touristiques. Les actions suivantes sont envisagées :

- des journées de rencontres et de mobilisation du secteur touristique transfrontalier dont un grand événement de lancement des projets du portefeuille prévu d'ores et déjà dans le courant du 1er trimestre 2024 ;
- des road-shows transfrontaliers afin de toucher au maximum les populations et médias des différents territoires concernés ;
- des newsletters et mailings grâce aux bases de données des opérateurs et organismes touristiques du territoire ;
- des partages d'articles sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...), sur les blogs pro du tourisme ;
- des voyages de presse transfrontaliers ; des dossiers de presse, reportages et documentaires communs qui seront diffusés sur le site web administratif du portefeuille mais aussi sur l'ensemble des supports des opérateurs

partenaires et associés des projets du portefeuille (bulletins d'information, newsletters, sites web, réseaux sociaux, courriers, etc.).

Livrables :

Participation des opérateurs d'AGL aux actions de communication. Présentation du projet AGL.

Implication du projet AGL dans l'organisation des actions de communication du projet pilote. Présentation du projet AGL lors des événements organisés par le pilote.

Activité 2.2 : Organisation de conférences de presse et de rencontres professionnelles

Parmi toutes les actions de communication, seules les conférences de presse et l'événement de clôture du projet feront l'objet d'un traitement propre à chacun des projets. Certes, le pilote assurera la gestion des agendas et la réalisation des supports, organisera l'événement de lancement du portefeuille et de ses projets, mais il est prévu que ce soit le projet qui organise pour son compte une série de conférences de presse et son événement de clôture.

À cela cela, viennent s'ajouter, spécifiquement pour AGL :

- des inaugurations d'infrastructures déployées par les opérateurs :

- ateliers de proprioception;
- sentiers adaptés aux personnes à besoins spécifiques;
- jardins thérapeutiques et inclusifs

Le budget dédié est identique à chacun des autres projets constitutifs à hauteur d'un montant de 5.000 euros. Cette spécificité permettra d'être en adéquation avec les réalités territoriales de chacun des projets.

Livrables :

Dossiers et communiqués de presse.

Les événements couverts par la presse seront promus par des communiqués et dossiers de presse remis aux journalistes ou envoyés par email.

Newsletters, articles multimédias, bulletins d'information, posts sur les réseaux sociaux.

Toutes les publications rédigées par les opérateurs en vue de promouvoir le projet sur nos supports de communication.

Articles de presse écrite, radio, TV

Une revue de presse nous permettra de collecter et valoriser tous les articles de presse qui seront publiés sur le projet AGL.

Activité 2.3 : Communication dédiée aux personnes fragiles à besoins spécifiques

La communication autour des actions mises en place pour les personnes à besoins spécifiques, à savoir les activités adaptées organisées dans le cadre du MT3 (ateliers de proprioception, sentiers de promenades adaptés) et du MT4 (organisation de rencontres de sports adaptés en Ardenne transfrontalière, ouverture de nouveaux jardins thérapeutiques et activités artistiques inclusives) sera intensifiée.

Des campagnes publicitaires, étalées sur toute la durée du projet, seront organisées auprès de la presse spécialisée (médias locaux et nationaux, en versions papier et numérique, tels que Tourisme accessible (Association Tourisme et handicaps), Vivre Ensemble (UNAPEI), Inclusion Magazine (Inclusion asbl) ou encore C'est l'AVIQ!). Des dossiers et communiqués de presse seront réalisés à cette fin et transmis aux journalistes de la presse spécialisée.

Des affiches et flyers (documents imprimés et numériques) seront également soumis :

- Aux opérateurs du projet, partenaires et associés, qui sont en contact direct ou indirect, du fait de leurs activités propres, avec le public ciblé (AVIQ, MGEN, MDPH, Services provinciaux de santé, etc.) pour transmission via leurs propres canaux de communication ;

- À l'ensemble des institutions du territoire transfrontalier qui aident, accueillent et/ou hébergent des personnes fragiles à besoins spécifiques (personnes âgées, handicapées, en assuétude ou en décrochage envers la société) en vue de la sensibilisation des publics bénéficiaires de leurs services (personnes autonomes, en accueil de jour ou en résidence).

Une revue de presse nous permettra de collecter et valoriser l'ensemble des articles de presse via les canaux de communication du portefeuille.

Livrables :

Dossiers et communiqués de presse (presse spécialisée)

Dossiers et communiqués de presse transmis à la presse spécialisée (les activités adaptées seront promues par des communiqués et des dossiers de presse transmis aux journalistes de la presse spécialisée).

Supports de promotion des activités mises en œuvre pour les personnes à besoins spécifiques

L'ensemble des supports de promotion des activités adaptées (affiches, flyers, supports imprimés ou numériques).

Les indicateurs de réalisation du module de travail 2

Indicateur 2.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Événements de communication organisés

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM1 : Nombre d'événements organisés

Unité de mesure : Evènements

Valeur cible : 13

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les événements organisés par AGL. Les événements organisés par le pilote et auxquels participeront les opérateurs du projet AGL seront attribués au projet pilote ATD. Les inaugurations des différentes infrastructures déployées au sein d'AGL (8), les rencontres et webinaires des professionnels de la santé (4) ainsi que l'événement de clôture du projet (1) sont en relation avec cet indicateur.

Indicateur 2.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de participants à ces événements

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM2 : Nombre de participants à ces événements

Unité de mesure : Participants

Valeur cible : 120

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les participants aux événements organisés par AGL. Les participants aux événements organisés par le pilote et auxquels participeront les opérateurs du projet AGL seront attribués au projet pilote ATD.

Indicateur 2.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de posts sur Facebook

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM3.1 : Nombre de posts sur Facebook

Unité de mesure : Posts

Valeur cible : 24

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les posts Facebook publiés par AGL dans le cadre de ces actions de communication spécifiques.

Indicateur 2.4 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de posts sur LinkedIn

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM3.5 : Nombre de posts sur LinkedIn

Unité de mesure : Posts

Valeur cible : 24

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les posts LinkedIn publiés par AGL dans le cadre de ces actions de communication spécifiques.

Indicateur 2.5 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre d'utilisateurs du site web

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM4 : Nombre d'utilisateurs du site web

Unité de mesure : Utilisateurs

Valeur cible : 2000

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les visiteurs uniques sur les pages rédigées par les opérateurs du projet AGL dans le cadre de ces actions de communication spécifiques. L'essentiel des données de fréquentation du site web géré par le pilote portefeuille de projet seront attribuées au projet pilote ATD.

Module de travail 3 : Nature et Bien-être

L'objectif du module :

Le module "Nature et Bien-être" veut contribuer à une mise en tourisme responsable de l'Ardenne transfrontalière en termes de santé publique. Pour ce faire, ce module développe deux objectifs prioritaires : d'une part, crédibiliser et diffuser le plus largement possible les effets de la nature sur la santé, tant au point de vue des nombreux bienfaits physiologiques, psychologiques et cognitifs que des pathologies potentielles qu'elle peut induire. D'autre part, les activités déployées dans ce module visent l'élargissement de l'accès à la nature à des publics fragilisés grâce à un réseau d'aménagements spécifiques, tels des ateliers de proprioception et des sentiers adaptés.

L'objectif de communication spécifique à ce module

Ce module vise à sensibiliser le grand public aux bienfaits réels de la nature sur la santé, mais également aux risques potentiels encourus lors d'une promenade au cœur de l'Ardenne transfrontalière. Cette communication sera réalisée par le biais d'articles de presse, d'animations tous publics ou encore par une présence active sur les événements mis en place par le réseau des partenaires du portefeuille. Par ailleurs, les aménagements durables et adaptés mis en œuvre dans ce module seront promus par le biais des canaux de diffusion habituels des organismes touristiques représentés au sein du portefeuille de projets.

Activité 3.1 : Mise en valeur des bienfaits physiologiques, psychologiques et cognitifs de la nature sur la santé

Cette activité vise à crédibiliser le traitement par la nature, notamment par la recherche et la compilation des études et données existantes en la matière : études relatives aux particules et substances aérosols présentes en forêt et bonnes pour la santé, sur l'impact visuel de la nature sur le cerveau, études de cas cliniques, etc. Les recherches en la matière sont nombreuses, l'objectif est de compiler l'ensemble et d'obtenir une vision d'ensemble sur le sujet, prompt à crédibiliser les pratiques de soin par la nature. La compilation et la synthèse des études sera complétée d'un diagnostic territorial des acteurs et référents sur le sujet, ce qui permettra de mettre en réseau les spécialistes du secteur.

Cette activité sera menée sous le pilotage du Parc naturel régional des Ardennes pour l'ensemble du territoire d'étude. La mission sera confiée à un prestataire extérieur qui aura pour charge de compiler et synthétiser les études dans le domaine. Un fonds documentaire sera par ailleurs mis en place (bibliographie, références, ouvrages clés, etc.). En complément, le prestataire devra réaliser un diagnostic territorial des praticiens et socioprofessionnels du secteur. Ce diagnostic permettra d'établir un carnet d'adresses mis en ligne au moyen d'une carte interactive au profit du réseau. Le réseau sera animé par la tenue de diverses rencontres (virtuelles au moyen de webinaires ou présentiels par la réalisation de séminaires). Ce réseau formera une ressource supplémentaire pour la réalisation du projet AGL (cahiers de charges des autres activités, animations, sensibilisation, etc.).

Le prestataire sera défini au moyen d'une consultation en procédure adaptée portée par le Parc naturel régional des Ardennes qui portera sur les actions Etude et Diagnostic de la présente activité.

La mise en place du carnet d'adresse sera réalisée au moyen d'une consultation simple portée par le Parc naturel régional des Ardennes.

La réalisation des séminaires et webinaires sera assurée par l'exécution de consultations simples ou d'un groupement de commande selon la méthodologie retenue :

- Soit au minimum un séminaire par Parc naturel (dans ce cas chaque Parc réalisera sa propre consultation),
 - Soit des événements conjoints (dans ce cas un groupement de commande sera établi entre les 3 Parcs naturels).
- Cette méthodologie dépendra notamment du diagnostic territorial préalablement réalisé au sein de l'activité.

Livrables :

Les bienfaits de la nature sur la santé

Il s'agirait d'établir une synthèse compréhensible par les néophytes, des études menées en la matière en termes de physiologie, psychologie, ou de cognition. L'objectif est d'avoir une vision claire des bienfaits de la nature sur la santé en détaillant les facteurs déterminants.

Annuaire des praticiens et professionnels

L'objectif est de disposer d'un annuaire qualifié des médecins, structures et socioprofessionnels œuvrant dans le domaine du soin par la nature pour faciliter leur mise en réseau. Cet annuaire prendra la forme d'une base de données projetée par une carte interactive.

Rencontres interprofessionnelles du soin par la nature

Ces rencontres seront le point d'orgue de la mise en réseau des acteurs du domaine. Elles auront pour objectif de faciliter les échanges entre acteurs et abonder à moyen et long terme, les connaissances locales sur le sujet en lien avec l'étude préalablement menée.

Activité 3.2 : Sensibilisation aux problématiques de santé publique liées aux activités de tourisme en Ardenne transfrontalière

Plusieurs actions portées par les professionnels de la santé, en étroite collaboration avec les organismes touristiques du territoire, viseront à contribuer à la mise en tourisme responsable de nos espaces naturels. Ainsi, une attention rigoureuse et une communication systématique sur les problèmes de santé auxquels les utilisateurs de la forêt peuvent potentiellement être exposés lors de leurs activités seront mises en place.

Des outils de sensibilisation et de prévention relatifs à des sujets relevant de la santé publique en nature ardennaise seront conçus en collaboration étroite avec les opérateurs professionnels du tourisme du portefeuille afin de rendre l'information scientifique accessible à tous les publics. Des conférences grand public seront organisées de part et d'autre de la frontière sur ces thématiques de santé relevant du quotidien tant pour les populations locales que pour les touristes et, dans le même objectif de sensibilisation générale, un espace « Santé et Bien-être » sera conçu et animé au sein de la communication web du Pilote.

Livrables :

Outils de sensibilisation

Des outils de sensibilisation et de prévention relatifs à des sujets relevant de la santé publique en nature ardennaise seront conçus en collaboration étroite avec les opérateurs professionnels du tourisme du portefeuille afin de rendre l'information scientifique accessible à tous les publics.

Conférences grand public

Des conférences grand public seront organisées de part et d'autre de la frontière sur les thématiques de santé visées par le projet.

Espace web "Santé et Bien-être" en Ardenne transfrontalière

Un espace « Santé et Bien-être » sera conçu et animé au sein de la communication web du Pilote.

Activité 3.3 : Aménagement d'ateliers de proprioception

Les ateliers de proprioception sont des aménagements extérieurs destinés à l'usage du public. La proprioception correspond à la sensibilité profonde des articulations. Elle désigne la perception de la position des différentes parties du corps, consciente ou inconsciente. La proprioception permet aux articulations de mémoriser les positions utiles à notre équilibre (c'est grâce à elle que nous avons le réflexe de redresser la cheville en avant l'entorse ou de mettre les mains en avant lors de la chute). Les ateliers de proprioception ont pour objectif d'aider les personnes en rééducation ou ayant des problèmes d'équilibre ou de perception de l'espace. Ils peuvent également être utilisés à la marge pour échauffer les articulations, et leur mémoire interne afférente, avant une activité physique. Ils sont particulièrement adaptés aux personnes vivant avec des difficultés liées à l'autisme : en effet, les signes sensoriels et notamment la proprioception sont entrés dans les critères diagnostiques des "Troubles du Spectre Autistique" et les atypicités sensorielles sont observées chez 95 % des personnes vivant avec TSA, notamment l'hyper- ou l'hypo- proprioception qui vont entraîner des difficultés qui pourront être travaillées sur ces ateliers.

En complément des éléments remis au sein de la partie « infrastructures », la méthodologie prévisionnelle est la suivante :

- Un préprojet sera réalisé par les partenaires du projet impliqués dans l'activité. Ce préprojet sera ensuite soumis à au réseau d'acteurs défini lors de l'action Diagnostic des acteurs inhérente à l'activité 3.1 pour déboucher sur un projet définitif et un cahier des charges conjoint.
- En parallèle le Parc naturel de l'Ardenne méridionale et le Parc naturel régional des Ardennes définiront les emplacements des sites et effectueront les demandes d'autorisations nécessaires à leur implantation. Les autorisations seront doublées de conventions d'entretien.
- Une fois le cahier des charges, le site et les autorisations obtenues, les Parcs réaliseront soit une commande identique de part et d'autre de la frontière (en considérant qu'il s'agit d'un seul et même projet compte tenu des normes de commande publique), soit un groupement de commande selon dispositions du cahier des

charges conjoint.

- Les travaux seront ensuite réalisés par le ou les prestataires retenus pour une livraison programmée sur la période 7 (ce qui permettra de réaliser quelques tests avec les structures d'accueil de personnes à besoins spécifiques avant la fin du projet).

Livrables :

Cahier des charges des ateliers de proprioception

Ces cahiers de charges constitueront la base des fiches techniques de répliquabilité sur le territoire transfrontalier et détermineront les besoins en ateliers (un atelier = une ou plusieurs fonctions de rééducation, perception de l'espace, échauffement, etc.).

Ateliers de proprioception

Chaque site d'implantation comportera différents ateliers déterminés selon les besoins et les limites de l'enveloppe budgétaire. Deux sites seront équipés, l'un sur le territoire du PNAM, l'autre sur le territoire du PNRA.

Activité 3.4 : Création de parcours transfrontaliers adaptés aux personnes à besoins spécifiques

Le projet AGL vise à développer le soin par la nature et souhaite à ce titre permettre l'accès aux sentiers de promenades à des personnes à besoins spécifiques. Les parcours adaptés, visés ici, seront aménagés pour pouvoir accueillir une ou plusieurs familles/classes de handicap selon les lieux et contraintes techniques. Une certification « Tourisme et Handicap » ou « Access-i » sera visée pour ces sentiers. Les parcours auront également à cœur de répondre à d'autres besoins spécifiques ciblés par l'activité 3.1.

Trois sentiers seront créés sur le territoire transfrontalier, soit un par Parc naturel impliqué. La maîtrise d'œuvre des sentiers et la réalisation des travaux/du placement de mobilier seront confiés à des prestataires extérieurs.

Comme justifié dans la partie "Infrastructures", ces sentiers viendront combler un manque d'offre notable sur le territoire transfrontalier et permettront d'y installer un véritable réseau de parcours accessibles aux personnes à besoins spécifiques. De plus, les structures d'accueil de personnes en situation de handicap ou en souffrance psychologique seront approchées pour les inviter à utiliser ces sentiers. Ce réseau de sentiers sera également intégré à une offre globale accessible dans le cadre du projet Ardenne Tourisme Responsable pour Tous.

En complément des éléments remis au sein de la partie « Infrastructures », la méthodologie prévisionnelle est la suivante :

- Les trois opérateurs impliquées (les trois Parcs naturels) définiront les emplacements des sites où seront aménagés les sentiers.
- La phase de préprojet consistera notamment à établir les cahiers des charges visant à consulter et sélectionner les maîtres d'œuvre (bureau d'études spécialisés dans le domaine). La mission des maîtres d'œuvre portera sur l'établissement des rapports de recommandations et des fiches techniques (avec éventuellement un suivi des travaux selon budget). Les professionnels de la santé associés au module 3 pourront être invités à émettre leur avis sur les préprojets de sentiers envisagés.
- Ensuite, les Parcs demanderont les autorisations nécessaires afin d'aboutir aux projets finaux.
- Une fois les sites choisis, les projets définis et les autorisations obtenues, les Parcs procéderont à la consultation des prestataires pour les travaux et la mise en place des aménagements.
- Les travaux seront ensuite réalisés par le ou les prestataires retenus pour une livraison programmée sur les périodes 7- 8.

Livrables :

Fiche méthodologique

Cette fiche méthodologique reprendra les étapes de réalisation et les coûts afférents à ce type de projet. Cette fiche sera la base des fiches de répliquabilité sur le territoire transfrontalier.

Sentiers accessibles aux personnes à besoins spécifiques

Trois sentiers seront aménagés sur le territoire transfrontalier, un sur chaque territoire des Parcs naturels impliqués. Chaque site d'implantation comportera différents aménagements déterminés selon les besoins, les contraintes techniques et les limites de l'enveloppe budgétaire.

Activité 3.5 : Animation et sensibilisation pour public adulte sur la thématique des bienfaits de la nature

Cette activité vise à proposer diverses animations de découverte et de sensibilisation autour de la thématique des bienfaits de la nature sur la santé à l'attention du grand public. Il s'agira d'animations mêlant activités ludiques, sensorielles, de découverte et d'information scientifique (vulgarisée) relatives à la thématique du soin par la nature. Les animations pourraient débuter dès la seconde année du projet à raison de 3 animations par Parc par an (soit 6 animations par an et 18 sur la période du projet, à minima). En complément, l'information au grand public sera assurée au travers d'une communication adaptée par l'intermédiaire du projet pilote.

D'un point de vue méthodologique, le contenu des animations se basera sur l'étude menée au sein de l'activité 3.1 : mise en exergue des facteurs de bien-être, vulgarisation, transposition en animations grand public attractives/ludiques. Les animations seront détaillées en fiches séquences alternant les phases actives et passives et précisant les besoins en matériel, en objet d'interprétation, en milieu de pratique et en compétences, ainsi que les tailles de groupes optimum et précautions préalables à leur réalisation.

Les animations seront réalisées par des prestataires externes (PNRA) ou directement par des chargés de missions des structures partenaires (PNVH et PNRA). Lesdites animations seront effectuées conjointement par les Parcs naturels et pourront également, sur la fin du programme, s'appuyer sur les aménagements réalisés dans le cadre des activités 3.3 et 3.4, ainsi que sur les offres développées par les projets Ardenne Tourisme Responsable pour Tous ou Ardenne Itinérance Mobilité Infrastructures.

Livrables :

Fiches "Animations grand public"

Fiches techniques détaillant les séquences de chaque animation par temps, contenus prélogiques, besoins en matériel ou compétences, lieux de pratique, etc. Elles seront disponibles sur les sites web des partenaires.

Animations grand public

Réalisation de 18 animations grand public sur les territoires des partenaires (9 au sein du Parc naturel Viroin-Hermeton et 9 autres sur le Parc naturel régional des Ardennes).

Activité 3.6 : Animation et sensibilisation pour public scolaire/périscolaire sur la thématique des bienfaits de la nature

Cette activité vise à proposer diverses animations de découverte et de sensibilisation autour de la thématique des bienfaits de la nature sur la santé à destination d'un public scolaire ou périscolaire. Il s'agira d'animations mêlant activités ludiques, sensorielles, de découverte et d'information scientifique (vulgarisée) relatives aux bienfaits de la nature sur la santé des enfants. Les animations pourraient débuter dès la seconde année du projet à raison de 3 animations par Parc par an (soit 6 animations par an et 18 sur la période du projet, à minima). Ces animations seront assurées, notamment, par le biais d'une mallette pédagogique développée spécialement pour l'occasion et qui pourra être répliquée sur demande. Diverses écoles ou structures éducatives se sont par ailleurs déjà manifestées pour bénéficier d'animations ou avoir des informations quant à la mallette.

D'un point de vue méthodologique, le contenu des animations se basera sur l'étude menée au sein de l'activité 3.1 : mise en exergue des facteurs de bien-être, vulgarisation, transposition en animations pour un public enfant scolaire ou périscolaire ludiques et adaptées. Les animations seront détaillées en fiches séquences alternant les phases actives et passives et précisant les besoins en matériel, en objet d'interprétation, en milieu de pratique, compétences utiles et précautions préalables à leur réalisation.

Le budget sera utilisé dans le cadre de prestations externes, à destination de professionnels de l'animation pour

quelques animations (certaines pouvant être réalisées par les agents des Parcs naturel Viroin-Hermeton et des Ardennes françaises, tous deux partenaires de cette activité). Lesdites animations pourront également, sur la fin du programme, s'appuyer sur les aménagements réalisés dans le cadre des activités 3.3 et 3.4, ainsi que sur les offres développées par les projets Ardenne Tourisme Responsable pour Tous ou Ardenne Itinérance Mobilité Infrastructures.

Livrables :

Fiches "Animations public scolaire et périscolaire"

Fiches techniques détaillant les séquences de chaque animation par temps, contenus prélogiques, besoins en matériel ou compétences, lieux de pratique, etc. Elles seront disponibles sur les sites Internet des partenaires.

Mallette pédagogique

Le projet prévoit la réalisation d'un minimum de 2 mallettes pédagogiques (1 par Parc partenaire). Ces mallettes comprendront tout le matériel utile à la tenue des animations pour un équivalent d'une classe entière (soit environ 30 enfants).

Animations scolaires et périscolaires

Réalisation de 18 animations grand public sur les territoires des partenaires (9 au sein du Parc naturel Viroin-Hermeton et 9 autres sur le Parc naturel régional des Ardennes).

Les indicateurs de réalisation du module de travail 3

Indicateur 3.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Sentiers accessibles

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-RCO116 : Solutions élaborées conjointement

Unité de mesure : Solutions

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

L'activité 3.4 a pour objectif d'aménager des sentiers accessibles aux personnes à besoins spécifiques. Il s'agira de s'assurer de la bonne réalisation de cette activité.

Indicateur 3.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Ateliers de proprioception

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-RCO116 : Solutions élaborées conjointement

Unité de mesure : Solutions

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

L'activité 3.3 a pour objectif d'installer les ateliers. Il s'agira de vérifier la bonne réalisation de cette activité.

Indicateur 3.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Organisations qui coopèrent par-delà les frontières (MT3)

Indicateur de réalisation du programme :

Unité de mesure : Organisations

Valeur cible : 14

Justification de l'indicateur :

Organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets mis en œuvre au sein du MT3 (opérateurs partenaires et associés).

Module de travail 4 : Nature et Inclusion

L'objectif du module :

Le module "Nature et Inclusion" a pour objectif de favoriser, en Ardenne transfrontalière, l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes vulnérables par l'entremise de l'Art, du jardinage et du sport adapté. Les infrastructures et les activités déployées au cœur de la nature par les opérateurs d'Ardenne Good Life contribueront non seulement à assouvir les besoins de cohésion sociale des personnes dépendantes de part et d'autre de la frontière, mais permettront également aux professionnels de la santé du territoire d'ouvrir de nouveaux champs thérapeutiques.

L'objectif de communication spécifique à ce module

Les activités, événements et infrastructures proposés au sein de ce module d'activités seront accessibles en priorité aux personnes handicapées, dépendantes et vulnérables du territoire transfrontalier. Pour ce faire, une communication ciblant les structures d'accueil et d'animation des personnes à besoins spécifiques ainsi que les professionnels de la santé sera mise en œuvre par le projet Ardenne Good Life. Une diffusion plus large de l'information, organisée en collaboration étroite avec le pilote du portefeuille et l'ensemble de ses projets constitutifs, sensibilisera le grand public à ces démarches visant un tourisme adapté, inclusif et accessible à tous en Ardenne transfrontalière.

Activité 4.1 : Gouvernance, formations et activités sportives adaptées pour personnes à besoins spécifiques en Ardenne transfrontalière

À l'échelle du territoire ardennais, l'ASBL Club Albatros - affilié à la Ligue Handisport Francophone (LHF) et par délégation de celle-ci - et l'APAJH Ardennes développent et organisent, de part et d'autre de la frontière, les pratiques sportives à destination des personnes en situation de handicap. À ce jour, il n'existe pas de collaboration entre les deux entités dans ce domaine. Le projet AGL permettra d'instaurer une collaboration durable afin de contribuer au développement du handisport à l'échelle transfrontalière.

Le projet AGL émane de la volonté d'un travail commun autour de 4 activités handisportives de pleine nature. En accord avec les compétences des opérateurs, ces activités seront réparties de la manière suivante : VTT et courses à pied (Club Albatros), courses d'orientation et géocaching, Randonnée pédestre et en gyropodes (APAJH08). L'objectif du projet est de pouvoir proposer des événements ouverts à toutes les personnes en situation de handicap, françaises et belges en favorisant l'inclusion.

Activités proposées :

1/ Mise en place d'une gouvernance du sport adapté en Ardenne transfrontalière :

L'APAJH Ardennes s'est déjà inscrite dans le programme Générations en santé, santé juniors, co-financé par l'Union européenne (Interreg IV - Feder) et un ensemble d'institutions locales belges et françaises. Labellisée Ecole 21, l'APAJH Ardennes a travaillé à développer et consolider son réseau de partenariat français et belge. Dans ce cadre, la collaboration des deux ASBL dans le but de dynamiser les relations transfrontalières au travers d'actions sportives adaptées (réunions transfrontalières, partage de connaissances et d'expériences, activités communes) sera facilitée par leur partenariat déjà engagé depuis de nombreuses années dans le parcours des personnes en situation de

handicap. Une réelle gouvernance bipolaire permettra la richesse des réponses au programme investi.

2/ Organisation de formations spécifiques aux sports adaptés :

L'organisation des formations sera répartie entre les deux opérateurs en suivant les impositions des autorités compétentes.

L'ASBL Club Albatros se coordonne avec la LHF qui organise des modules de formation. Le candidat s'inscrira par discipline et a accès à des stages. Les formations sont accessibles à tous, belges et français.

L'APAJO8 organisera, quant à elle, 3 modules de formation. Elle sollicitera le Comité Régional Handisport Grand Est, référent de formation, pour la mise en place de ceux-ci. Une formation est en cours de positionnement (le calendrier fédéral impose une planification une année en avance) : randonnée. Deux autres formations sont à l'étude. Les formations sont accessibles à tous, français et belges (6 à 15 pers.).

3/ Organisation de rencontres de sports-adaptés en Ardenne transfrontalière

Quatre rencontres sportives adaptées transfrontalières seront organisées chaque année de part et d'autre de la frontière sur les thématiques visées ci-dessus.

Livrables :

Mise en place d'une gouvernance du sport adapté en Ardenne transfrontalière : procès-verbaux

Procès-verbaux de réunions et feuilles de présence.

Organisation de formations spécifiques aux sports adaptés : Fiches méthodologiques

Élaboration de fiches méthodologiques permettant la transférabilité des actions.

Organisation de rencontres de sports-adaptés en Ardenne transfrontalière : rapport d'activités

Un compte-rendu d'activité sera rédigé pour chaque événement sportif adapté organisé.

Activité 4.2 : Mise en œuvre des jardins thérapeutiques et inclusifs

Les jardins ont pour objectif de développer une orientation thérapeutique et inclusive du jardinage. Ils ont la particularité d'accueillir des personnes vulnérables en vue de favoriser leur bien-être et de leur permettre de créer des liens sociaux.

Ces jardins sont développés en partenariat avec des structures spécialisées dans le domaine de la santé, du médico-social ou de l'insertion pour assurer le bon encadrement et le suivi des bénéficiaires. La mise en place des jardins se concrétise par des ateliers d'animation périodiques à destination des bénéficiaires de chaque site et d'autres personnes à besoins spécifiques.

Au-delà des bénéficiaires, les jardins se voudront accessibles au public et pourront être valorisés comme des lieux de ressourcement touristiques. Des événements ponctuels, ouverts au public, pourront être proposés. Au bénéfice des participants et du grand public, ces sites seront, selon les besoins, contraintes et budgets, équipés de matériel favorisant l'accès aux personnes à besoins spécifiques.

Le développement de cette activité sur le territoire transfrontalier trouve toute sa pertinence dans le partage d'expérience/de pratiques qu'il permettra. En effet, le PNAM étant déjà impliqué dans la mise en place de deux jardins de ce type, il pourra (avec ses collaborateurs) apporter son expertise et conseiller les autres opérateurs de l'activité dans la création de leur jardin.

La méthodologie envisagée :

Rencontre entre opérateurs et partenaires/experts des jardins existants et des futurs jardins pour des échanges d'expérience et de pratiques. Une fiche reprenant les conseils utiles pour la mise en place des jardins émergera de cette rencontre. Ces échanges pourront se poursuivre pendant la création des nouveaux jardins.

Développement :

Le PNAM vise la poursuite des jardins existants : Terre'Happy à Bièvre et du service d'insertion sociale La Source à Bouillon. Il vise aussi la création d'un nouveau jardin thérapeutique à destination des patients de La Clairière (Hôpital psychiatrique de Bertrix) et potentiellement des élèves de la nouvelle école spécialisée de Bertrix.

Le PNRA vise la création d'un jardin thérapeutique, avec la volonté d'accueillir 30 personnes (soit environ 600m²).

Le GEIE Albatros vise la création d'un jardin thérapeutique sur le territoire de MONTCORNET, outil de médiation et d'ouverture sensorielle, à deux pas de la maison du PNRA et du sentier d'interprétation accessible.

Pour développer ces jardins et pouvoir y réaliser des animations, l'équipement des lieux est nécessaire.

Un "Jardi'tour transfrontalier" sera mis en place sous forme de visites avec présentations, échanges, animations entre patients/bénéficiaires et entre opérateurs/experts des projets.

Livrables :

Rencontre de départ et fiche méthodologique

La rencontre de départ vise l'échange d'expérience et de pratiques entre opérateurs transfrontaliers. La fiche méthodologique en lien reprendra les conseils utiles pour la mise en place de jardins thérapeutiques. Cette fiche sera la base répliquable de l'activité sur le territoire transfrontalier.

Poursuite et création de jardins thérapeutiques/inclusifs

Quatre nouveaux jardins inclusifs/thérapeutiques seront créés sur le territoire transfrontalier. Chaque site d'implantation comportera différents équipements déterminés selon les besoins, les contraintes techniques et les limites de l'enveloppe budgétaire.

Jardi'tour transfrontalier

Trois visites transfrontalières sont envisagées (une visite par zone) pour agrémenter/poursuivre les échanges entre les différents jardins, bénéficiaires et partenaires.

Réalisation d'évènements pour le grand public

Ces évènements viseront à faire connaître les jardins en tant que sites de ressourcement naturel. Un ou deux évènements par jardin sont envisagés.

Activité 4.3 : « Exprime ta Nature » - Projet transfrontalier d'inclusion, d'accès à l'Art et à la Nature

"Exprime ta Nature" renforcera le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion et l'innovation sociales, et changera les regards envers les personnes à besoins spécifiques. Ce projet, dont le fil « vert » est la Nature, se décline sur quatre cycles d'une année (2024-2028) et ambitionne de donner la parole à ceux que l'on n'écoute pas ou trop peu, en les amenant à exprimer artistiquement leur nature et leur vision de La Nature : Chaque année, un nouvel artiste dans un des 6 domaines artistiques et chaque année, de nouvelles personnes à besoins spécifiques ; au terme des activités, les œuvres sont exposées au grand public dans des lieux inspirés par la nature elle-même ; la dernière étape de chaque cycle invite le grand public à réagir - comme un écho - ce que les œuvres suggèrent ; les "créateurs artistes", les lieux d'exposition et de rencontres, sont situés de part et d'autre de la frontière ; les "mixités" sont favorisées : nationalité, âge, parcours, vulnérabilité, techniques... ; les expositions touchent et sensibilisent un public touristique international.

"Exprime ta Nature" met en écho les dimensions fondamentales et liées que sont l'inclusion, la préservation de l'environnement, la culture, le tourisme durable, l'éducation et la citoyenneté participatives.

Activités proposées :

1. Production des œuvres

- Préparation : chaque année, l'artiste initie des supports que les participants -personnes à besoins spécifiques (ESMS, établissements sanitaires, scolaires, EHPAD...) développent lors de rencontres. Chaque année, un nouvel artiste intervient, avec un autre support et des techniques différentes.

- Production d'œuvres : les participants se retrouvent avec l'artiste de 4 à 6 fois sur l'année, pour créer, développer chacun son œuvre identifiée et protégée afin de pouvoir être exposée dans la nature.

2. Exposition

Intégration des œuvres dans l'élément Nature, en extérieur : sur les sites des Albatros, sur les territoires des parcs naturels de part et d'autre de la frontière, à Haulmé... Les créations de l'année sont d'abord exposées sur un des sites choisis, puis sont exposées de façon itinérante.

3. Journées transfrontalières d'animation et de rencontre : Lors de la journée annuelle, tous les participants se réunissent dans un lieu propice pour découvrir l'ensemble des œuvres. Durant cette journée les créateurs sont invités à produire "en live" une nouvelle œuvre collective exposée selon les mêmes protections et identifications.

4. Evénement final : présence des 4 artistes, des créateurs et de toutes les œuvres lors d'un vernissage.

Livrables :

Fiches animations des rencontres artiste-créateurs

Chaque artiste rédigera une fiche concernant sa démarche artistique.

Calendrier des rencontres

Chaque année, le calendrier des dates de rencontres entre artiste et créateurs est finalisé.

Catalogue de l'exposition

Chaque année, lors de l'exposition des œuvres, un catalogue est mis à disposition qui présente l'artiste qui a accompagné les créateurs et l'ensemble des œuvres réalisées.

Les indicateurs de réalisation du module de travail 4

Indicateur 4.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Participants inscrits aux formations d'accompagnateurs en sports adaptés (activité 4.1)

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-RCO85 : Participants à des actions de formation communes

Unité de mesure : Participation

Valeur cible : 30

Justification de l'indicateur :

Nombre de personnes inscrites, à l'échelle transfrontalière, aux activités de formations en « Sport-nature » organisées au sein de l'activité 4.1

Indicateur 4.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Mise en œuvre de jardins thérapeutiques et inclusifs

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-RCO116 : Solutions élaborées conjointement

Unité de mesure : Solutions

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

L'activité 4.2 a pour objectif de développer des jardins adaptés permettant d'ouvrir de nouveaux champs thérapeutiques et de permettre l'amélioration de l'autonomie, le bien-être et l'estime de soi des personnes dépendantes. Six jardins seront inclus dans le réseau transfrontalier géré par le PNAM, le PNRA et le GEIE Albatros.

Indicateur 4.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Organisations qui coopèrent par-delà les frontières (MT4)

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-RCO87 : Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

Unité de mesure : Organisations

Valeur cible : 15

Justification de l'indicateur :

Organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets mis en œuvre au sein du MT4 (opérateurs partenaires et associés).

Le budget du projet AGL – Durée : 4 ans

2 207 529 € (financement FEDER : 60%)

Contact

Joël Dath - joel.dath@wartoise.be - +32 (0)494 70 37 12.